

21 janvier 1913

expédié le 21 1-13

Monsieur

Comme suite à votre lettre du 17 janvier adressée au Président de notre Collège, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Commission directrice a examiné votre proposition dans sa dernière séance. Notre Collège dans la crainte des abus et pour éviter de justes critiques doit agir dans ces matières avec une grande prudence. Nous vous prions donc de nous faire connaître les noms des autorités scientifiques spécialisées dans l'étude des oeuvres de Rembrandt (MM. Bredius, Hoofstede de Groot, W. Bod etc) qui auraient examiné vos tableaux, quelle fut l'opinion de ces critiques et en quelle publication ils ont communiqué leur avis au public.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Pour la Commission directrice
Le Secrétaire Le Président

(P.S.)

(G) mis de G.

Monsieur De Doncker

à Bruxelles

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE A. 9631

Bruxelles, le 5 février 1913

Monsieur

expédié le 5-2-13
K236/112
Comme suite à votre communication
du 27 janvier nous avons l'honneur de vous
faire connaître que notre Collège ne peut
que s'en tenir aux termes de la lettre qui
vous a été adressée à la date du 21 jan-
vier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre
considération distinguée

Le Secrétaire

Pierre Gevaert

Bruxelles, 14 mars 1913

5236

à Messieurs les Président et
Membres de la Commission des
Musées Royaux.

Messieurs,

Revenant sur le contenu de vos
honorables lettres du 21 janvier et du 6
février, j'ai l'honneur de vous informer
que les tableaux présentés en fait par
moi au Musée de Bruxelles ne sont
pas connus des personnalités que vous
nommez et ne sont conséquemment
pas mentionnés dans leurs catalogues.
Ce fait ajoute un inconvénient de plus
pour les curieux d'art et pour les
étudiants.

Si j'ai hardi quelque peu, dans
mes lettres relatives à mon affaire, à
aborder le point sur lequel nous insistons
qui est l'avis qu'auraient eue sur
ces tableaux les experts étrangers, c'est
que j'éprouve une véritable persécution
grande à tenir quelque peu l'éclat dont
brillent les noms de ces illustrations qu'il
affère sur mes travaux ou manuscrits
ce qui pourrait les faire sortir de l'obscurité.

Cependant on s'étonne à bon droit que le
grand public, dès qu'il s'agit de savoir
si un tableau est d'un maître, doive
prendre ce renseignement à Berlin ou
à La Haye, avouant ainsi naïvement
l'incapacité des spécialistes anglais
français ou autres. On pourrait se
demander, d'autre part, si il est de la dignité
des sociétés scientifiques nationales de
s'effacer à ce point devant des savants qui
ont donné quelque de remarquables preuves
de faillibilité. Ces erreurs ont été magnifica-
vement relevées par d'autres, et même été
avouées depuis par leurs auteurs.

Les recherches sur l'histoire de l'art de la
peinture en sont arrivées dans notre pays, à
un point qui interdit d'émouvoir à nos
compatriotes d'abdiquer en cette matière
leur compétence en faveur d'étrangers.
Nous n'en sommes plus à l'étude des chefs-
d'œuvre, dans les archives, leur connaissance
et leur histoire est inscrite dans les œuvres mêmes.

Personnellement je regrette de ne pouvoir
présenter moi-même. Depuis de nombreuses
années je me suis consacré à l'étude spéciale
et si passionnante de Rembrandt et des artistes
de l'école hollandaise flamande du 17^{ème} siècle, et le
résultat de mes travaux est de pouvoir affirmer
avec la plus absolue certitude qu'il est désormais
impossible qu'une œuvre de prodigieux enfant de
Régis reste non identifiée.

Je réitère l'offre que j'ai eu l'honneur de vous
faire d'examiner ma méthode rigoureusement
scientifique et dont j'ai eu la chance de découvrir
les éléments au cours de mes recherches. Je suis
prêt à vous en faire la démonstration quand il
vous plaira d'en être témoin.

Des appareils et de nombreuses preuves
graphiques sont préparés pour permettre
la constatation de la réalité de la découverte.

— Vouloir affirmer, Messieurs, que je ne
suis pas un des musées seulement que
de nom et afin d'éviter toute équivoque
je désire stipuler, sous votre approbation

1^o que les tableaux offerts en prêt au Musée
de Bruxelles ne sont pas à vendre

2^o qu'ils peuvent être exposés comme anonymes

3^o que le nom du propriétaire ne sera pas
mentionné.

4^o que les œuvres exposées sont prêtées
pour trois années, au moins.

Je vous prie, Messieurs, de
recevoir mon profond respect

Aug. De Dreuzy
historien d'art et spécialiste de l'étude de Rembrandt

48 Avenue de la Liberté, Bruxelles

Bruxelles, 27 Janvier 1913

à Messieurs les Président
et Membres de la Commission
des Musées Royaux

27 JANV 1913

Messieurs

En réponse à votre honorable
lettre du 21 de ce mois, je réitère
mon offre en prêt au Musée
de Bruxelles de deux Rembrandt
portraits ou paysages au choix.
J'y ajouterais deux portraits
de Frans Hals.

La qualité des œuvres offertes
les dispense de carte, à qui a
l'avantage d'éviter les discussions

entre non connaisseurs.

Une visite à ma collection
de maîtres hollandais du
17^{ème} siècle me semblant être
le moyen de se rendre compte
de l'indirect que présenterait
pour les curieux d'art, l'expo-
sition temporaire des œuvres
présentées, je vous prie,
Messieurs, de me faire le
grand honneur de cette visite.

Que cours de cet examen,
j'aurai l'occasion de vous
présenter un procédé d'exposition
aussi concluant que nouveau
qui livrera tout d'entrée au sujet
de la valeur artistique de l'offre

et susceptible, dans bien des
cas, de remplacer les experts,
basés uniquement sur
le sentiment ou l'impression
ressentie par les examinateurs

Je me tiendrai très-volontiers
à votre disposition pour le
jour et l'heure qu'il vous
plaira désigner.

Agreez, Monsieur le
Président et Messieurs,
l'assurance de ma haute
Considération

A. De Waele

48 Avenue Lepointe.

Exelles, 17 Janvier 1913
autorité municipale

Monsieur le marquis
de Brandt
Président de la Commission
des Musées Royaux

Les amateurs de tableaux
anciens se félicitent de l'heureuse
décision prise par la Commission
des Musées d'admettre dans les
collections publiques des
œuvres remarquables appartenant
à des particuliers.

Grâce à ces prêts, qui se
pratiquent dans tous les
grands musées de l'étranger,
l'étude de chefs d'œuvres, qui
resteraient cachés, est permis
aux étudiants d'art.

Encouragé par le président
du prêt de Madame May,
j'offre moi aussi, Monsieur
le Président, de prêter au
musée, pendant un laps de temps
à déterminer par la commission
un ou deux Rembrandt
à choisir dans ma collection.
Je me soumetts d'avance
aux conditions que la
Commission croirait devoir
imposer pour l'acceptation
de semblables prêts.

Veuillez agréer, Monsieur
le Président, l'assurance
de ma haute considération

A. De Warcke
membre de la Société des amis du
musée
48 Avenue L. Lepointre
Ixelles

5290 / 116

5532 / 21

5324 / 112

5276 / 12

De Dunder
Hals

Thru the door

30 / 9 / 46

Monsieur de

à les Jours

de fang

François Hals

de de Doncker

1-10-16